

Ces places sont réparties de la manière suivante :
Services du Premier ministre : 6 places ;
Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : 5 places.

Arrêtés du 11 mai 2001 portant déclaration d'utilité publique des travaux à exécuter pour la construction de canalisations de transport de gaz

NOR : ECOI0100221A

Par arrêté du secrétaire d'Etat à l'industrie en date du 11 mai 2001, sont déclarés d'utilité publique en vue de l'établissement des

servitudes les travaux à exécuter pour la déviation de trois tronçons de la canalisation de transport de gaz Méry-sur-Cher-Chémery, sur le territoire des communes de Pruniers-en-Sologne et de Villefranche-sur-Cher, dans le département de Loir-et-Cher.

NOR : ECOI0100222A

Par arrêté du secrétaire d'Etat à l'industrie en date du 11 mai 2001, sont déclarés d'utilité publique en vue de l'établissement des servitudes les travaux à exécuter pour la déviation de trois tronçons de la canalisation de transport de gaz Chémery-Neuville-lès-Decize, sur le territoire des communes de Pruniers-en-Sologne et de Villefranche-sur-Cher, dans le département de Loir-et-Cher.

Arrêté du 21 mai 2001 portant annulation de crédits

NOR : ECOB0110040A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et la secrétaire d'Etat au budget,
Vu l'article 13 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;
Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2001,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Sont annulés sur 2001 une autorisation de programme de 1 354 800 000 F et un crédit de paiement de 3 120 000 000 F applicables aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mai 2001.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
LAURENT FABUS

La secrétaire d'Etat au budget,
FLORENCE PARLY

TABLEAU ANNEXE

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATION de programme annulée (en francs)	CRÉDIT de paiement annulé (en francs)
I. – BUDGETS CIVILS			
AFFAIRES ÉTRANGÈRES			
TITRE IV			
Coopération culturelle et scientifique.....	42-11	»	22 000 000
Coopération technique et au développement.....	42-12	»	23 000 000
Total pour les affaires étrangères.....		»	45 000 000
AGRICULTURE ET PÊCHE			
TITRE IV			
Enseignement et formation agricoles. – Bourses et ramassage scolaire..	43-21	»	30 000 000
Amélioration des structures agricoles.....	44-41	»	50 000 000
Charges de bonification.....	44-42	»	200 000 000
Aide alimentaire et autres actions de coopération technique.....	44-43	»	60 000 000
Amélioration du cadre de vie et aménagement de l'espace rural.....	44-80	»	60 000 000
TITRE VI			
Fonds forestier national et autres opérations forestières.....	61-45	50 000 000	50 000 000
Totaux pour l'agriculture et pêche.....		50 000 000	450 000 000
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT			
I. – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE			
TITRE IV			
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire.....	44-10	»	100 000 000
II. – ENVIRONNEMENT			
TITRE III			
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	»	10 000 000
TITRE V			
Protection de la nature et de l'environnement. – Etudes, acquisitions et travaux d'investissement.....	57-20	»	20 000 000
TITRE VI			
Protection de la nature et de l'environnement. – Subventions d'investis- sement.....	67-20	»	30 000 000
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.....	67-30	»	5 000 000
Total pour l'environnement.....		»	65 000 000

TABLEAU ANNEXE

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATION de programme annulée (en francs)	CRÉDIT de paiement annulé (en francs)
ANCIENS COMBATTANTS			
TITRE IV			
Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine.....	46-10	»	100 000 000
CULTURE ET COMMUNICATION			
TITRE III			
Subventions aux établissements publics.....	36-60	»	30 000 000
TITRE IV			
Interventions culturelles d'intérêt national.....	43-20	»	4 000 000
Commandes artistiques et achats d'œuvres d'art.....	43-92	»	6 000 000
TITRE VI			
Autres équipements.....	66-91	»	10 000 000
Total pour la culture et communication.....		»	50 000 000
ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE			
TITRE III			
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	»	150 000 000
Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement - Dépenses diverses.....	37-70	»	5 000 000
Travaux de recensement, enquêtes statistiques et études économiques.....	37-75	»	2 000 000
Formation.....	37-90	»	1 000 000
Actions de modernisation budgétaire et comptable.....	37-93	»	4 000 000
TITRE V			
Équipements administratifs et techniques.....	57-90	»	17 000 000
TITRE VI			
Actions de développement industriel régional en faveur des petites et moyennes industries.....	64-92	65 000 000	6 000 000
Reconversion et restructurations industrielles.....	64-96	70 000 000	70 000 000
Développement de la recherche industrielle et innovation.....	66-01	305 000 000	50 000 000
Totaux pour l'économie, finances et industrie.....		440 000 000	305 000 000
ÉDUCATION NATIONALE			
I. - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE			
TITRE IV			
Bourses et secours d'études.....	43-71	»	70 000 000
II. - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
TITRE IV			
Bourses, secours d'études et contribution de l'Etat aux transports collectifs parisiens.....	43-71	»	70 000 000
TITRE VI			
Constructions et équipement - Enseignement supérieur et recherche....	66-73	240 000 000	60 000 000
Totaux pour l'enseignement supérieur.....		240 000 000	130 000 000
EMPLOI ET SOLIDARITÉ			
I. - EMPLOI			
TITRE IV			
Programme « nouveaux services-nouveaux emplois ».....	44-01	»	490 000 000
II. - SANTÉ ET SOLIDARITÉ			
TITRE III			
Etablissements nationaux à caractère sanitaire et social.....	36-81	»	100 000 000
TITRE IV			
Développement social.....	46-31	»	10 000 000
Action interministérielle de lutte contre la toxicomanie.....	47-16	»	15 000 000
TITRE VI			
Fonds d'aide à l'adaptation des établissements hospitaliers.....	66-12	50 000 000	25 000 000
Totaux pour la santé et solidarité.....		50 000 000	150 000 000

TABLEAU ANNEXE

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATION de programme annulée (en francs)	CRÉDIT de paiement annulé (en francs)
III. - VILLE			
TITRE VI			
Subventions d'investissement en faveur de la politique de la ville et du développement social urbain.....	67-10	50 000 000	50 000 000
ÉQUIPEMENT, TRANSPORTS ET LOGEMENT			
I. - SERVICES COMMUNS			
TITRE III			
Dépenses informatiques et télématiques.....	34-96	»	4 000 000
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés.....	34-97	»	4 000 000
Moyens de fonctionnement des services centraux et d'intérêt commun.....	34-98	»	2 000 000
Total pour les services communs.....		»	10 000 000
II. - URBANISME ET LOGEMENT			
TITRE III			
Lutte contre le saturnisme.....	37-40	»	50 000 000
TITRE V			
Urbanisme, acquisitions et travaux.....	55-21	10 000 000	10 000 000
TITRE VI			
Construction et amélioration de l'habitat.....	65-48	200 000 000	140 000 000
Totaux pour l'urbanisme et logement.....		210 000 000	200 000 000
III. - TRANSPORTS ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE			
1. Transports			
TITRE V			
Programmes aéronautiques civils. - Etudes, essais et développement....	53-22	146 000 000	96 000 000
TITRE VI			
Subventions d'investissement aux programmes aéronautiques civils.....	63-20	4 000 000	4 000 000
Totaux pour les transports.....		150 000 000	100 000 000
IV. - MER			
TITRE VI			
Ports maritimes et protection du littoral.....	63-30	»	10 000 000
V. - TOURISME			
TITRE IV			
Développement de l'économie touristique.....	44-01	»	5 200 000
TITRE VI			
Développement territorial du tourisme.....	66-03	34 800 000	34 800 000
Totaux pour le tourisme.....		34 800 000	40 000 000
INTÉRIEUR ET DÉCENTRALISATION			
TITRE V			
Équipement immobilier du ministère de l'intérieur.....	57-40	50 000 000	50 000 000
Informatique, télématique et transmissions. - Dépenses d'équipement....	57-60	50 000 000	50 000 000
Totaux pour l'intérieur et décentralisation.....		100 000 000	100 000 000
JEUNESSE ET SPORTS			
TITRE IV			
Jeunesse et vie associative.....	43-90	»	15 000 000
Sports de haut niveau et développement de la pratique sportive.....	43-91	»	25 000 000
TITRE V			
Administration générale et équipement des établissements publics de l'Etat.....	57-01	»	5 000 000
TITRE VI			
Subventions d'équipement aux collectivités.....	66-50	»	5 000 000
Total pour la jeunesse et sports.....		»	50 000 000

TABLEAU ANNEXE

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATION de programme annulée (en francs)	CRÉDIT de paiement annulé (en francs)
JUSTICE			
TITRE III			
Services pénitentiaires. – Moyens de fonctionnement et de formation.....	37-98	»	15 000 000
TITRE IV			
Subventions en faveur des collectivités.....	41-11	»	10 000 000
TITRE V			
Equipement.....	57-60	»	25 000 000
Total pour la justice.....		»	50 000 000
OUTRE-MER			
TITRE VI			
Aide au logement dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.....	65-01	»	20 000 000
Subventions au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section générale).....	68-90	»	20 000 000
Total pour l'outre-mer.....		»	40 000 000
RECHERCHE			
TITRE III			
Centre national de la recherche scientifique (CNRS).....	36-21	»	95 000 000
Institut national de la recherche agronomique (INRA).....	36-22	»	20 000 000
Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).....	36-51	»	5 000 000
TITRE IV			
Formation à et par la recherche.....	43-80	»	50 000 000
TITRE VI			
Centre national d'études spatiales (CNES).....	63-02	30 000 000	30 000 000
Totaux pour la recherche.....		30 000 000	200 000 000
SERVICES DU PREMIER MINISTRE			
I. – SERVICES GÉNÉRAUX			
TITRE IV			
Aides à la presse.....	41-10	»	15 000 000
Totaux pour les budgets civils.....		1 354 800 000	2 820 000 000
II. – BUDGET MILITAIRE			
DÉFENSE			
TITRE V			
Espace. – Systèmes d'information et de communication.....	51-61	»	107 836 000
Equipements communs interarmées et de la gendarmerie.....	53-71	»	3 586 000
Equipements des armées.....	53-81	»	143 285 000
Infrastructure.....	54-41	»	30 574 000
TITRE VI			
Participation à des travaux d'équipement civil et subvention d'équipement social intéressant la collectivité militaire.....	66-50	»	14 717 000
Total pour la défense.....		»	300 000 000
Totaux pour le tableau.....		1 354 800 000	3 120 000 000

TABLEAU
RÉCAPITULATIF

SERVICES	AUTORISATION de programme annulée (en francs)	CRÉDIT de paiement annulé (en francs)
I. – BUDGETS CIVILS		
Affaires étrangères.....	»	45 000 000
Agriculture et pêche.....	50 000 000	450 000 000
Aménagement du territoire et environnement :		
I. – Aménagement du territoire.....	»	100 000 000
II. – Environnement.....	»	65 000 000
Anciens combattants.....	»	100 000 000
Culture et communication.....	»	50 000 000
Economie, finances et industrie.....	440 000 000	305 000 000
Education nationale :		
I. – Enseignement scolaire.....	»	70 000 000
II. – Enseignement supérieur.....	240 000 000	130 000 000
Emploi et solidarité :		
I. – Emploi.....	»	490 000 000
II. – Santé et solidarité.....	50 000 000	150 000 000
III. – Ville.....	50 000 000	50 000 000
Equipement, transports et logement :		
I. – Services communs.....	»	10 000 000
II. – Urbanisme et logement.....	210 000 000	200 000 000
III. – Transports et sécurité routière :		
1. Transports.....	150 000 000	100 000 000
IV. – Mer.....	»	10 000 000
V. – Tourisme.....	34 800 000	40 000 000
Intérieur et décentralisation.....	100 000 000	100 000 000
Jeunesse et sports.....	»	50 000 000
Justice.....	»	50 000 000
Outre-mer.....	»	40 000 000
Recherche.....	30 000 000	200 000 000
Services du Premier ministre :		
I. – Services généraux.....	»	15 000 000
Totaux pour les budgets civils.....	1 354 800 000	2 820 000 000
II. – BUDGET MILITAIRE		
Défense.....	»	300 000 000
Total pour le budget militaire.....	»	300 000 000
Totaux pour le tableau.....	1 354 800 000	3 120 000 000

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ**Arrêté du 10 mai 2001 fixant le contrat type d'objectifs entre les caisses mutuelles régionales et les organismes conventionnés du régime d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles**

NOR : MESS0121748A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et la ministre de l'emploi et de la solidarité,

Vu le titre I^{er} du livre VI du code de la sécurité sociale, et notamment les articles R. 611-134 à R. 611-137 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 1998 fixant le contrat type d'objectifs entre les caisses mutuelles régionales et les organismes conventionnés du régime d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles ;

Vu la demande d'avis au conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles en date du 9 avril 2001,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les dispositions de l'arrêté du 21 avril 1998 susvisé sont prorogées jusqu'au 31 décembre 2001.

Art. 2. – Le directeur de la sécurité sociale au ministère de l'emploi et de la solidarité et la directrice du budget au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mai 2001.

La ministre de l'emploi et de la solidarité,

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur
de la sécurité sociale :

Le chef de service,

D. LIBAULT

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement de la directrice du budget :

Le sous-directeur,

D. BANQUY